



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2025, à compter de 11 h 30, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 heures 30, monsieur Donald Perron, Maire, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire, les membres du conseil étant tous présents et renonce à l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 23 septembre 2025 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 11 h 30.

2025-09-505 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres ;

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Modification / Calendrier des séances ordinaires
- 4. Période de questions
- 5. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
APPUYÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2025.

2025-09-506 MODIFICATION / CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT la résolution N° 2024-12-363 adoptée le 12 décembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 9 octobre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 9 octobre 2025 soit déplacée le 2 octobre 2025, à 19 h 00 à la salle du Conseil municipal située au 3, rue de l'Église à Longue-Rive ;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par France Brassard, directrice générale par Intérim conformément à la Loi.

2025-09-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 11 h 33, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 11 h 33.

2025-09-507 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 11 h 34.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 0

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim